



# FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS DU CHNDS A THOUARS

## Présentation synthétique

### L'institut de formation du CHNDS à Thouars

Le bâtiment est situé au cœur de la vieille ville, dans une bâtisse chargée d'histoire. Il dispose également d'un espace, mis à disposition par le CHNDS, sur le site de l'ancien hôpital de Thouars afin d'y effectuer la simulation procédurale.



### La formation aide-soignante

**Texte réglementaire :** [Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant](#)

**Durée :** 12 mois en cursus intégral

- formation théorique de 22 semaines (770 h) sous la forme de cours magistraux, travaux dirigés, travail personnel et distanciel.
- formation clinique de 22 semaines (770 h) sous forme de stages effectués dans les services hospitaliers et extrahospitaliers

En cursus partiel ou allégé, la durée est déterminée par les diplômes ou expériences professionnelles acquis en amont, à laquelle s'ajoutent 35h d'Accompagnement Pédagogique Individualisé (API).

**Formation diplômante :** Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant de niveau 4

**Promotion :** Entre 50 et 90 élèves par promotion

*Institut de formation d'aides-soignants  
Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres  
2 rue de l'Abreuvoir BP 60184  
79103 THOUARS Cedex*

**Tél :** 05.49.66.47.70 **Mail :** [ifsi@chnds.fr](mailto:ifsi@chnds.fr) **Web :** [www.chnds.fr](http://www.chnds.fr)



# Comment intégrer la formation ?

## Prérequis

- Être âgé(e) de 17 ans à la date d'entrée en formation
- Avec ou sans diplôme
- Etre à jour des **vaccinations obligatoires** pour les professionnels de santé en France et présenter un **certificat médical de non contre-indication** physique ou psychologique à l'exercice de la profession.

## Modalités selon profil du candidat

Pour tout candidat non apprenti et non ASH(Q)	Pour tout ASH ou ASHQ avec de l'expérience	Pour tout candidat apprenti	Pour tout candidat en VAE
Avec ou sans diplôme Avec ou sans contrat de professionnalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 1 an ancienneté</li> <li>➤ 6 mois ancienneté avec 70h formation</li> </ul>	Avec contrat apprentissage valide	Avec une validation partielle des acquis
<b>Accès via la sélection sur la base d'un dossier + entretien</b>	<b>En accès direct sans épreuve de sélection</b>	<b>En accès direct sans épreuve de sélection</b>	<b>En accès direct sans épreuve de sélection</b>
<b>Inscriptions obligatoires</b> sur <a href="http://www.chnds.fr/Instituts/Inscription">www.chnds.fr/Instituts/Inscription</a>	<b>Inscriptions obligatoires</b> sur <a href="http://www.chnds.fr/Instituts/Inscription">www.chnds.fr/Instituts/Inscription</a>	<b>Inscriptions obligatoires</b> sur <a href="http://www.chnds.fr/Instituts/Inscription">www.chnds.fr/Instituts/Inscription</a>	Aucune inscription en ligne - - Contacter le secrétariat de l'IFAS
Formation en <b>Cursus intégral</b> ou en <b>Cursus partiel</b> (selon votre profil)	Formation en <b>Cursus intégral</b> ou en <b>Cursus partiel</b> (selon votre profil)	Formation en <b>Cursus intégral</b> ou en <b>Cursus partiel</b> (selon votre profil)	en <b>Cursus partiel allégé</b> (selon votre profil)

[Lien vers tous les détails : www.chnds.fr/Formation-IFAS/3/38/6](http://www.chnds.fr/Formation-IFAS/3/38/6)

## Délais d'accès

Inscription à partir de février / Rentrée fin août-début septembre

# Modalités

- **Possibilité de suivre la formation en parcours classique ou en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation**

Contactez le CMA Formation de Niort. Retrouvez toutes les infos sur l'apprentissage ou le contrat de professionnalisation sur le [site du CMA Nouvelle-Aquitaine](#) ou au 05-49-79-53-33.

Durée du contrat : de 1 an à 18 mois

- **Handicap & Accessibilité**

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve de l'étude préalable de chaque situation individuelle. Plus d'info sur : [www.chnds.fr/instituts/Formations et handicap](http://www.chnds.fr/instituts/Formations%20et%20handicap)

- **Aménagement des études**

Il est possible d'obtenir une demande d'aménagement. Ces aménagements peuvent être en lien avec des activités complémentaires aux études ou des situations personnelles particulières. [www.chnds.fr/instituts/ Aménagement de la formation](http://www.chnds.fr/instituts/Am%C3%A9nagement%20de%20la%20formation)

- **Indicateurs de satisfaction :**

97% des élèves en fin de cursus recommanderaient l'institut de formation de Thouars (promo 22-23 + promo janvier 2023)

# Contenu de la formation

## Objectifs

La progression de l'apprentissage s'effectue durant la totalité du cursus en fonction des objectifs globaux et spécifiques qui jalonnent l'année de formation.

Etre capable de :

- former des femmes et des hommes qui ont choisi d'exercer le métier d'aide-soignant,
- accompagner les élèves se destinant de façon engagée au métier d'aide-soignant, dans l'acquisition des compétences professionnelles exigées pour l'exercice futur du métier dans les différents domaines d'activités,
- éveiller, susciter et/ou développer auprès des élèves un état d'esprit de sollicitude, d'investissement et de recherche de progression continue dans l'exercice de leur futur métier.
- permettre à chaque élève de devenir un « professionnel compétent » en recherchant la qualité de chaque intervention, tant au niveau des actes liés au soin du corps qu'à la relation avec la personne soignée, le tout dans un esprit de collaboration avec les équipes de soins.
- développer le sens de l'initiative et de l'anticipation pour un exercice professionnel responsable

L'accent est mis sur la professionnalisation des élèves aides-soignants, leurs responsabilités, leur adaptation à une polyvalence d'exercice professionnel par le développement de connaissances, de capacités, de compétences inhérentes à l'exercice professionnel d'aide-soignant. Le tout autour de 5 blocs de compétences.



## Méthodes pédagogiques

- **Classiques** en présentiel et en distanciel  
Cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques, travail personnel guidé
- **Innovantes**  
Serious game, MOOC, escape Game, e-learning, apprentissage par la simulation en santé (simulation Haute-fidélité, simulation procédurale, casque virtuel), analyse des pratiques professionnelles, partage d'expériences, ateliers bien-être & relaxation
- Un **suivi pédagogique** individualisé et/ou collectif durant tout le cursus de formation, qui permet de stimuler le questionnement et d'amener l'apprenant à construire son projet professionnel

## Modalités d'évaluation

L'évaluation des connaissances et des compétences est réalisée soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal. Chaque module fait l'objet d'une évaluation qui peut se décliner sous plusieurs formes :

- **Travail écrit individuel et collectif sur table.**
- **Évaluation orale** individuelle ou collective à partir d'analyses de situations
- **Évaluation pratique en situation simulée**
- **Évaluation** des compétences en **stage**.

Le stage fait l'objet d'une évaluation qualitative, par le tuteur et l'élève, afin d'évaluer le degré de réalisation des objectifs et le niveau d'acquisition des compétences atteint par l'apprenant, à mi- stage et à l'issue du stage.

## Obtention du diplôme

Le diplôme d'Etat d'aide-soignant s'obtient par la validation des 5 blocs de compétences nécessaires à la profession.

## Indicateur

Résultat du **taux d'obtention de diplomation** sur la totalité des présentés, session de juillet 2024 : 97% de diplômés promo AS 2023-2024

# Coûts et aides financières

Les élèves ont à leur charge :

- **Les frais d'inscription** qui s'élèvent à 100 € (tarif indicatif 2024-2025)

Le coût pédagogique de la formation est financé par la région Nouvelle-Aquitaine sauf pour les salariés en congé de formation et les apprentis. Dans ce cas, les frais de formation annuels de sont facturés à l'employeur ou à un organisme de prise en charge (frais de 9571€ pour un cursus intégral à titre informatif).

[Lien vers le détail des tarifs](#)

## Indemnisation France Travail OU Rémunération OU Bourse sanitaire et sociale

Vous avez travaillé avant votre entrée en formation

### Indemnisation France Travail

**Il est impératif de connaître vos droits aux allocations chômage avant de faire une demande d'aide auprès de la Région.**  
Inscription obligatoire avant votre entrée en formation si vous avez déjà travaillé + faire étudier ses droits à l'assurance chômage (travail saisonnier, CDD, CDI,...) sur : [francetravail.fr](http://francetravail.fr)

Vous êtes indemnisé par France Travail  
= aucune aide régionale

Vous n'êtes pas indemnisé par France Travail

Vous n'avez jamais travaillé avant votre entrée en formation

### Bourse d'études sanitaires et sociales Région

#### Quelles conditions ?

Vous êtes inscrit dans un institut de formation autorisé/agréé, situé sur le territoire de la Région Nouvelle-Aquitaine.  
Vous n'êtes pas demandeur d'emploi indemnisé ou ne bénéficiez pas d'une rémunération Région.

#### Quel montant ?

La Région aligne le montant des bourses du secteur sanitaire et social sur celui de l'enseignement supérieur.  
La bourse est attribuée sur critères sociaux.

#### Comment ça marche ?

Si vous répondez aux critères, vous devez déposer votre dossier sur le site de la Région Nouvelle-Aquitaine :

[boursesanitairesocial.fr](http://boursesanitairesocial.fr)

Vous pouvez aussi y réaliser une simulation en ligne.

Vous ne bénéficiez ni de l'indemnisation France Travail, ni de la rémunération Région

### Rémunération en temps que stagiaire de la formation professionnelle - Région

#### Quelles conditions ?

- Vous êtes inscrit dans un institut de formation autorisé/agréé, situé sur le territoire de la Région Nouvelle-Aquitaine.
- Vous êtes inscrit à France Travail et vous êtes non indemnisé.
- Pour les formations d'une durée inférieure ou égale à 1 an (aide-soignant, ambulancier par exemple) : vous devez justifier d'une sortie de la formation initiale depuis plus d'un an.
- Pour les formations d'une durée de plus d'1 an, vous devez justifier au minimum de 36 mois d'activités professionnelles à temps plein (4671 h) avant votre entrée en formation.

#### Quel montant ?

Il s'agit d'une aide mensuelle dont le montant est calculé selon un barème fixé par décret.

#### Comment ça marche ?

Si vous répondez aux critères, vous devez retirer votre dossier de rémunération auprès de votre institut de formation, qui le transmettra à la Région pour instruction.

## ■ Des aides pendant et après votre formation :

> Fonds Social Formation

> Fonds d'Aide à la Mobilité vers l'Emploi

> Bourses sanitaires et sociales

Retrouvez toutes les informations sur :  
[les-aides.nouvelle-aquitaine.fr](http://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr)

# L'exercice professionnel

## Profession aide-soignant(e) :

C'est un métier essentiel dans le cadre des soins d'hygiène, de confort et de bien être des patients. L'aide-soignant(e) accompagne les personnes en perte d'autonomie dans leurs activités quotidiennes : aide à l'habillage, prise des repas, changement de position, aide à la marche et au déplacement... Il/elle surveille l'évolution de l'état de santé, est garant(e) du suivi des évolutions et du comportement des patients en consignating les observations dans le dossier du patient. Il/elle contribue non seulement au confort physique des patients mais également au confort moral. Il/elle travaille le plus souvent en équipe pluri professionnelle, participe dans la mesure de ses compétences aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs.

Il/elle tient un rôle essentiel auprès des patients. Ce métier demande de grandes qualités relationnelles.

Les valeurs suivantes sous-tendent le métier :

- Respect de soi et d'autrui,
- Acceptation de l'autre dans sa différence et sa complémentarité,
- Engagement professionnel et disponibilité.

[Fiche métier RNCP France Compétences – Aide-soignant](#)

94% des diplômés aides-soignants de Nouvelle Aquitaine\* sont en emploi après leur sortie de formation

## Évolutions de carrière possibles :

- Accompagnant éducatif et social - [Fiche métier](#)
- Ambulancier - [Fiche métier](#)
- Assistant(e) de soins en gérontologie de 140h. - [Fiche métier](#)
- Auxiliaire de puériculture - [Fiche métier](#)
- Infirmier - [Fiche métier](#)

Passerelle vers la 2e année en IFSI : Depuis la [parution de l'arrêté du 3 juillet 2023](#), les AS ayant exercé au moins trois ans à temps plein sur la période des cinq dernières années peuvent postuler pour entrer directement en 2e année de formation d'un institut de formation en soins infirmiers

## Lieu d'exercice :

Avec le diplôme d'Etat aide-soignant, vous pouvez trouver un emploi :

- En milieu hospitalier public ou privé
- En service de soins à domicile

## Coordonnées

### IFSI / IFAS du CHNDS

2 Rue de l'abreuvoir  
BP 60184  
79100 Thouars

Tél : 05 49 66 47 70

Mail : ifsi@chnds.fr

Suivez-nous sur ces réseaux sociaux

**ifsi.ifas.thouars**



Version numérique

